

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Saint-Barthélemy et ses archives : une connaissance historique éclatée

Anne Lebel

Numéro 159, mai-août 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1036826ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1036826ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lebel, A. (2011). Saint-Barthélemy et ses archives : une connaissance historique éclatée. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (159), 91–102.
<https://doi.org/10.7202/1036826ar>

Tous droits réservés ©, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Saint-Barthélemy et ses archives : une connaissance historique éclatée

Anne LEBEL

Directrice des Archives départementales de la Guadeloupe

L'île française de Saint-Barthélemy, d'une superficie de 21 km², est située au nord des petites Antilles, à 30 kms de Saint-Martin et à 180 kms de Porto-Rico. Ancienne commune de la Guadeloupe, elle est devenue depuis le 15 juillet 2007 une collectivité d'Outre-mer exerçant les compétences autrefois détenues par la commune, le département, la région ainsi que certaines compétences de l'Etat français (fiscalité, voirie, urbanisme, desserte maritime, accès au travail des étrangers...). Le représentant de l'Etat est toujours le Préfet de la Guadeloupe, assisté d'un préfet délégué qui réside à Saint-Martin.

Cette évolution statutaire a des conséquences sur la gestion des archives : la collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy a pris les compétences des Archives départementales, hormis le contrôle scientifique et technique assurée par la direction des Archives départementales de la Guadeloupe. Saint-Barthélemy doit désormais mettre en place un véritable service d'Archives territoriales dont les missions seront la collecte, le classement, la conservation, la communication et la valorisation de ce patrimoine écrit.

BREF RAPPEL DE L'HISTOIRE DE SAINT-BARTHÉLEMY

Découverte lors du second voyage de Christophe Colomb en 1493, l'île de Saint-Barthélemy est revendiquée par l'Espagne qui ne s'y installe pas, jugeant sa superficie trop réduite et son sol trop aride pour y développer une économie agricole capitaliste. En 1648, l'île est occupée par la France, puis devient une possession de l'Ordre de Malte avant de redevenir française en 1674. Au XVII^e siècle, l'île est essentiellement peuplée de paysans et de marins originaires de Bretagne, Normandie, Poitou ou Saintonge venus très souvent de l'île française de Saint-Christophe.

En 1784, ne produisant toujours pas de richesse, l'île est cédée au royaume de Suède, en échange d'un droit d'entrepôt à Göteborg. L'année suivante, la Suède transforme le bourg principal appelé le Carénage en un port franc qui prend le nom de Gustavia en 1792, en hommage au roi Gustave III de Suède. Ce port devient alors un centre de ravitaillement qui accueille les navires sur le chemin des Indes occidentales, mais aussi un des refuges préférés des pirates. Accompagnant cette prospérité, la population augmente très rapidement : de nombreux étrangers s'y installent. Gustavia devient une ville cosmopolite où se côtoient les Hollandais, Britanniques ou Danois, mais aussi les catholiques, luthériens, anglicans, méthodistes : les langues française, anglaise, suédoise et néerlandaise sont parlées. Mais cet âge d'or pendant lequel les Français et les Suédois semblent absents, se termine en 1830 avec le rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre. La récession qui suit, provoque l'émigration de la population vers les Îles Vierges, notamment à Saint-Thomas.

L'île de Saint-Barthélemy est rétrocédée à la France par le traité du 10 août 1877, rattachée à la Guadeloupe par l'arrêté du 21 novembre 1878. Tout en conservant un régime de franchise commerciale, douanière et fiscale, elle devient la 33^{ème} commune de la Guadeloupe. Dans les années 1960, Saint-Barthélemy entame sa reconversion économique en privilégiant un tourisme de haut de gamme qui lui assure aujourd'hui une grande prospérité économique. En vingt ans, la population est passée de 3 000 à 8 400 habitants.

Les archives de Saint-Barthélemy sont le reflet de cette histoire qui vit se succéder les périodes de prospérité et de déclin.

LE FONDS SUÉDOIS : UNE HISTOIRE CHAOTIQUE

Le principal fonds d'archives qui concerne Saint-Barthélemy est le fonds dit suédois,¹ aujourd'hui conservé aux Archives nationales de l'Outre-mer en France. Lorsque l'île de Saint-Barthélemy est restituée à la France, en 1878, le statut des archives produites par l'administration suédoise (1784-1878) est précisé dans le protocole annexé au traité du 10 août 1877 (article 3). Les archives relatives aux actes de l'administration suédoise concernant l'intérêt public ou domanial sont remises à la France. C'est donc le gouverneur de la Guadeloupe qui prend possession de ces archives. Puis, le silence enveloppe ces archives jusqu'en 1913. Cette année-là, un arrêté préfectoral du 2 septembre² demande le classement des archives. Le préfet Emile Merwart, lors d'un récent passage à Saint-Barthélemy, a constaté qu'une partie des archives suédoises n'était pas classée. Aussi arrête-t-il que « ces archives, dûment rangées et inventoriées, seront conservées au tribunal, dans des meubles fermant à clef, sous la garde du représentant de l'autorité judiciaire ». Le classement est « confié à une commission fonctionnant à Gustavia et désignée par ordre

1 Le comité de liaison et d'application des sources historiques (C.L.A.S.H.) a mis en ligne une histoire des archives du fonds suédois ainsi qu'une bibliographie détaillée. <http://www.memoirestbarth.com/st-barts/fonds-archives-suedois/>.

2 Arrêté publié dans le Journal officiel de la Guadeloupe le 11 septembre 1913.

de service du Chef de la colonie ». Mais, à ce jour, aucun inventaire n'a été découvert.

Les archives sont à nouveau abandonnées à leur propre sort jusqu'en 1932, date à laquelle elles sont redécouvertes dans la mairie de Saint-Barthélemy par le chef du service judiciaire de la Guadeloupe en mission dans l'île. A son retour, il aurait demandé au juge de paix de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy de procéder, en accord avec le maire, au transfert de celles-ci en Guadeloupe où elles auraient été déposées à Saint-Claude. Selon un manifeste, ce seraient huit caisses pour un total de 962 kg et plus de 60 mètres cube qui auraient été embarquées à bord du vapeur Antilles le 18 mars 1932 pour la Guadeloupe.

En 1938, Léon Bassières, nommé archiviste du gouvernement de la Guadeloupe par Félix Eboué, édite une petite brochure³ dans laquelle il évoque le « fonds suédois » qu'il a consulté et qui serait conservé dans une « salle des archives de Basse-Terre ». Les documents rédigés en suédois lui sont totalement incompréhensibles.

Les Archives départementales de la Guadeloupe, créées en 1951 et installées dans l'ancienne caserne d'Orléans située derrière la Préfecture à Basse-Terre, affrontent, en avril 1955, un incendie causé par un court-circuit : les archives de Saint-Barthélemy sont épargnées.

Quelques années plus tard, en février 1961, un couple de journalistes américains d'origine suédoise, Rolf K. Lambörn et son épouse Florence, prépare un voyage au Surinam pour y étudier les bushinengues⁴. Ils font une étape à Saint-Barthélemy, cette ancienne colonie suédoise dont ils souhaitent découvrir l'histoire à travers ses archives. Ils sont reçus par le secrétaire de mairie qui leur apprend que les archives ont été transférées en Guadeloupe où elles auraient disparues ou auraient été détruites dans un incendie.

Le couple suédois se rend alors en Guadeloupe, à Basse-Terre. Il prend contact avec le responsable des Archives départementales, Maurice Nicolas, et apprend que le fonds suédois n'a pas disparu et qu'il est conservé dans l'ancienne caserne d'Orléans. L'archiviste les conduit dans une grande pièce sans fenêtre équipée de rayonnages métalliques : dans un coin sombre, des paquets en vrac renferment les archives de Saint-Barthélemy.

Dans un article qu'il publie en janvier 1964,⁵ Rolf K. Lamborn raconte cette découverte⁶ et le travail de classement qu'il entreprend avec son épouse, en 1961 et 1962. Il écrit être resté sept semaines en Guadeloupe, travaillant six jours sur sept ; avoue les difficultés rencontrées pour classer ce fonds suédois dont chaque liasse renferme des documents en vrac. Au bout de ces sept semaines, ils n'ont pu identifier que 12 paquets d'archives. Ils repartent en Floride et reviennent en juillet 1961 avec leur fille

3 Léon Bassières, Introduction à des notes documentaires sur l'administration de l'île française de Saint-Barthélemy, par les rois de Suède, pendant près d'un siècle. Basse-Terre (Guadeloupe), Imprimerie officielle, 1938. 8 pages.

4 Descendants des nègres marrons du XVIIIème siècle

5 Rolf K. Lamborn, *The archives of Saint Bartholomew rediscovered*, in *The Swedish Pioneer*, janvier 1964.

6 En fait, avant le couple Lamborn, Fortuné et Lasserre avaient consulté ce fonds suédois. La thèse de Lasserre mentionnant ce fonds est d'ailleurs publiée en 1961.

Birgitta et la sœur de Rolf, Ingrid Holm. Pendant dix semaines, ils se replongent dans les archives et découvrent des milliers de manifestes, des listes complètes de dénombrement de la population, des instructions du roi Gustave III... En 1962, 150 liasses d'archives supplémentaires sont découvertes au tribunal de Gustavia. Le nombre total des liasses s'élève alors à 327 pour 32 mètres linéaires.

Parallèlement, Rolf K. Lamborn sensibilise les Archives nationales de Suède à la nécessité de microfilmer le fonds suédois, tout en reconnaissant qu'il reste préalablement un important travail de classement à effectuer, ce que confirme la Direction des Archives de France. Cependant le couple américain ne reviendra pas en Guadeloupe⁷. En 1964, Jean-Paul Hervieu est nommé directeur des Archives départementales de la Guadeloupe.

En 1967, le projet de microfilmage ressurgit : le 3 novembre, Dan Brändström, lecteur à l'université suédoise d'Umeå,⁸ se présente aux Archives départementales de la Guadeloupe, « porteur d'une lettre d'introduction de l'ambassadeur de France en Suède (...) et muni d'un matériel complet de microfilmage ». Il est chargé, par les autorités de son pays, de réaliser le microfilmage du fonds suédois de Saint-Barthélemy à la place du couple Lamborn. Jean-Paul Hervieu n'a pas été préalablement averti et l'accord préalable de la direction des Archives de France et de la préfecture de la Guadeloupe n'a pas été sollicité. Dan Brändström justifie son arrivée impromptue en disant ignorer « totalement l'existence à la Guadeloupe de services d'archives organisés et que M et Mme Lamborn, venus à la Guadeloupe en 1962 et 1963 pour classer le fonds suédois de St Barthélemy, avaient déclaré en Suède, notamment à la radio, qu'aucun service d'archives n'existait en Guadeloupe et que les documents suédois étaient entreposés dans un coin poussiéreux d'une vieille caserne (!...). Ne sachant qui prévenir, M. Bränström a quitté la Suède avec seulement une lettre d'introduction de l'Ambassadeur de France ». Cependant Dan Bränström obtient du Préfet l'autorisation de microfilmer les registres d'état civil, les recensements et les documents reliés « dont le classement interne ne pourra varier ». Mais rapidement, le 22 novembre, le chercheur doit rentrer en Europe. Seules neuf bobines de microfilms seront réalisées.⁹

A Paris, la Direction des Archives de France attend la demande officielle de microfilmage, du directeur des Archives royales de Suède, Ake Kromnow, qui ne tarde pas à se manifester.¹⁰ Ce dernier souligne que le fonds suédois « était jusqu'ici assez inconnu chez nous, mais pendant les dernières années, il a attiré l'intérêt des chercheurs suédois. » Il demande

7 Le couple Lamborn continuera à rechercher à travers le monde des archives concernant Saint-Barthélemy dont il déposera une copie aux Archives nationales de Suède en 1985.

8 AN. 20030279/103.- Ministère de la culture et de la communication. Service technique des Archives de France. Correspondance de Jean-Paul Hervieu au directeur des Archives de France, 6 novembre 1967.

9 Un jeu est remis aux Archives nationales de Suède et un second reste en Guadeloupe. Les documents suivants ont été concernés par cette première campagne de micro filmage : les registres paroissiaux de l'église luthérienne (287-291 E); les recensements (292-293 PO); l'esclavage : actes d'affranchissement (285-286 ES); tribunal (136 et 138 PJT); registre des ordonnances des gouverneurs suédois, 1785-1806; bureau de bienfaisance : fonds des pauvres émancipés, fonds Stephen Atwater, 1858.

10 AN. 20030279/103.- Ministère de la culture et de la communication. Service technique des Archives. France. Courrier de Ake Kromnow, directeur des Archives royales de Suède à André Chamson, directeur des Archives de France, 27 novembre 1967.

donc aux Archives de France l'autorisation de microfilmer l'intégralité du fonds pour les Archives nationales de Suède qui paieront le salaire de l'opérateur de microfilmage et les frais afférents. De son côté, Dan Brändström publie en Suède plusieurs articles présentant le fonds suédois et quelques aspects de l'histoire de Saint-Barthélemy.

En décembre 1967, M. Gandhilon,¹¹ inspecteur général des Archives de France, en mission aux Antilles, arrive à son tour en Guadeloupe et constate l'« imperfection » du classement des archives du fonds suédois. Il se révèle très critique face au travail réalisé par le couple Lamborn cinq années plus tôt : ils « (...) séjournèrent près d'une année mais consacrèrent surtout leur temps à prendre des copies (...). Ils classèrent théoriquement le fonds et établirent un répertoire plus que sommaire (...). En réalité, le classement est très mal fait et beaucoup de pièces (...) intégrées dans la cotation sans aucune raison ». Il conclut qu'il faut procéder à un véritable classement de ce fonds d'archives : « ... il me semble inopportun de laisser microfilmer en son état actuel le fonds de Saint-Barthélemy, mais utile pour la France d'en assurer classement et inventoriage, par l'envoi aux Archives nationales ».

L'inspecteur général rappelle la valeur probante des archives dans des litiges : « une grande partie de l'île de St Bart a été achetée récemment, et en plusieurs fois, par des ressortissants américains, notamment par des membres de la famille Rockefeller. Des litiges en sont nés qui trouveront, paraît-il, leur solution dans cette documentation, d'autres points de droit étant également à régler. ». Il s'agit également de favoriser la recherche historique et notamment de répondre à la demande des historiens américains qui se manifestent.

Suite à cette inspection, le Directeur des Archives de France propose au Préfet de la Guadeloupe de transférer le fonds suédois afin de le classer et de le microfilmer.¹² Le 31 janvier 1968, le Préfet donne son accord précisant que les archives devront réintégrer les Archives départementales dès que ces dernières pourront bénéficier de bonnes conditions de conservation.¹³

Les 325 boîtes sont conditionnées dans onze caisses en bois et confiées à la Marine nationale : le porte hélicoptère la Jeanne d'Arc, en escale à Fort-de-France en Martinique, les prend en charge le 27 mars 1971. Le 20 mai suivant, elles arrivent à Brest et sont transférées directement dans le tout nouveau centre des Archives de l'Outre Mer à Aix-en-Provence.

En 1972, la Direction des Archives de France demande à son homologue suédois de nommer un archiviste pour effectuer le classement et

11 AN. 20030279/103.- Ministère de la culture et de la communication. Service technique des Archives de France. Rapport d'inspection de M. Gandhilon, 19 décembre 1967

12 AN. 20030279/103.- Ministère de la culture et de la communication. Service technique des Archives de France. Lettre du directeur des Archives de France au Préfet de la Guadeloupe, 16 janvier 1968. « ... il m'apparaît que la seule solution possible est de transférer ce fonds à Paris ».

13 AN. 20030279/103.- Ministère de la culture et de la communication. Service technique des Archives de France. Lettre du Préfet, J. Deleplanque au ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, Direction des Archives de France, 31 janvier 1968. « J'ai l'honneur de vous donner mon accord pour que soient transférés et inventoriés à Paris, les documents constituant le Fonds Suédois de Saint-Barthélemy. Il m'apparaît cependant nécessaire de préciser que retour devrait être fait de ces pièces aux Archives de la Guadeloupe dès que ce service, qui doit être modernisé, se trouvera en mesure d'assurer une bonne conservation des documents. »

rédiger l'inventaire. Björn Lindh, conservateur aux Archives provinciales de Lund qui maîtrise la langue française, est désigné : il est chargé de faire le classement et de sélectionner les « documents dignes d'être reproduits » Il remet la traduction française de son répertoire numérique en 1973. Le microfilmage débute dans la foulée. Une copie est vendue aux Suédois et une autre est conservée aux Archives départementales de la Guadeloupe. Le fonds suédois n'a pas été microfilmé dans son intégralité, soit parce les archives étaient trop détériorées, soit parce qu'elles n'étaient pas « dignes » d'être reproduites.

Aujourd'hui, le fonds suédois est toujours conservé aux Archives nationales de l'Outre-mer : son mauvais état de conservation ne permet pas la consultation des originaux.

DESCRIPTION DU FONDS SUÉDOIS

Ces 325 cartons couvrent la période allant de 1785 à 1878 et regroupent des archives écrites en anglais, en français et en suédois. L'anglais est la langue des relations commerciales : manifestes, protêts, ordonnances du gouverneur relatives au commerce, lettres de change, quittances, procurations. Le français est la langue des relations entre la population francophone et l'administration. Le suédois est la langue des documents officiels, dont la correspondance administrative. Mais il est à noter que les minutes notariales sont établies en français, en anglais ou en suédois suivant la langue du contractant.

Ce trilinguisme est très net entre 1785 et 1815, c'est-à-dire pendant la période de prospérité de Saint-Barthélemy, puis peu à peu le français et l'anglais s'effacent devant le suédois.

Ce fonds est exceptionnel pour la connaissance de la vie maritime et commerciale de la Caraïbe car de 1785 à 1815, Saint-Barthélemy est « le plus grand port de toutes les Antilles, le refuge des navires et des négociants de toutes nationalités, le centre du commerce des Etats-Unis dans la zone Caraïbe ».¹⁴ L'intérêt historique des très belles collections des manifestes (1805-1863), des dossiers relatifs à la navigation (1778-1878) et du notariat public (1763-1855) dépasse le cadre de l'île de Saint-Barthélemy pour aborder la vie commerciale et maritime de la Caraïbe.

Les autres séries d'archives concernent davantage l'histoire de l'île, bien que des dossiers de naturalisation¹⁵ ou des dénombremments de la population puissent permettre de mieux connaître la composition d'une population cosmopolite et que les décisions du Conseil du gouvernement abordent l'existence de traités entre la Suède et d'autres pays...

ARCHIVES CONSULTABLES EN GUADELOUPE

Les fonds conservés aux Archives départementales de la Guadeloupe sont composés de documents originaux et de microfilms.

¹⁴ Angèle GREAUX, Inventaire des archives de Saint-Barthélemy, 1995

¹⁵ C'est une source très précieuse qui permet d'identifier les demandeurs de naturalisation : provenance, métier, propriété...

Complétant le fonds suédois, les registres paroissiaux¹⁶ de 1724 à 1898,¹⁷ ainsi que les archives des fabriques des paroisses de Lorient (1820-1922) et de Gustavia (1828-1844), sont déposées aux Archives départementales de la Guadeloupe en 1970 et 1971. Deux registres conservés dans le fonds municipal de Saint-Barthélemy sont entrés aux Archives départementales dans des conditions indéterminées : il s'agit des ordonnances du gouverneur suédois (1785-1806)¹⁸ et des délibérations du conseil municipal (1878-1884).

Une place particulière revient aux archives du tribunal de commerce et des prises de Basse-Terre qui a été créé pendant la Révolution Française et dont la richesse patrimoniale est le reflet de l'activité importante des corsaires que Victor Hugues lança, non seulement contre les Anglais, mais aussi contre tous les navires qui croisaient au large de la Guadeloupe dont ceux des Etats-Unis, pourtant neutres dans le conflit. En 1831, le gouvernement américain réclama l'indemnisation des marins victimes des corsaires de Victor Hugues. Mais, ce ne fut qu'en 1885 que le gouvernement français demanda au greffier en chef du tribunal de l'époque de transmettre une copie des dossiers à celui de Washington. Devant l'ampleur de la tâche, ce furent donc les originaux qui quittèrent la Guadeloupe pour une période de deux années.

En 1958, ces archives qui étaient à l'ambassade de France furent transférées aux Archives nationales à Paris avant de réintégrer les fonds des Archives départementales de la Guadeloupe en 1988. Parmi ces dossiers, onze registres avaient été retirés du fonds suédois. Rédigés en plusieurs langues, les minutes des notaires suédois¹⁹ de Saint-Barthélemy contiennent notamment des actes de vente de navires, des transcriptions de jugements prononcés par le tribunal des prises, des dossiers de bateaux et des protestations de capitaines, depuis 1793 à 1802.

Enfin, de nombreux documents originaux concernant l'île sont dispersés dans les archives émanant des diverses administrations de l'Etat. Des cartes postales, cartes et plans viennent compléter cet ensemble.

Mais la richesse des sources historiques concernant Saint-Barthélemy réside également dans le microfilmage que les Archives départementales ont mené depuis plusieurs décennies : ainsi, à côté du fonds suédois microfilmé, de nombreux dossiers conservés aux Archives nationales de France dont celles de l'Outre-mer, aux Archives de la Défense... sont aujourd'hui consultables en Guadeloupe.

En 1970, puis ponctuellement en 1973 et 1977, des dossiers traitant de l'histoire de la période suédoise de Saint-Barthélemy conservés aux Archives royales de Suède ont été microfilmés. Ils concernent l'administration de l'île (ordonnances du gouverneur, 1785-1804 ; plans et documents cadastraux du XIX^e siècle), rassemblent les proclamations, règlements et ordonnances (1771, 1808-1814), les rapports, mémoires et

16 Les paroisses catholiques sont du ressort de l'évêque de la Guadeloupe : les archives sont en français. Celles de l'Eglise anglicane sont en anglais, celles de l'église luthérienne (dite aussi suédoise) en suédois. Les méthodistes utilisent l'anglais.

17 Pendant la période suédoise, la tenue des registres paroissiaux par l'église catholique a perduré jusqu'en 1884.

18 Restauré par l'atelier de reliure et restauration des Archives nationales, à Paris, en 1978.

19 FRAD 971.-2 L 196*-206*. Minutes des notaires Jan Noderling et André Bergstedt.

statistiques (1813-1814), la correspondance du commissaire suédois à la Guadeloupe (1813-1815). En 1977, la campagne de microfilmage concerne les cartes et plans de Saint-Barthélemy au XVIIIème. Successivement, d'autres archives microfilmées intègrent les Archives départementales : les papiers de Samuel Fahlberg (1810-1813) conservés à l'académie des sciences de Stockholm ; deux règlements concernant Saint-Barthélemy acquis par un collectionneur privé, Marcel Chatillon (31 octobre 1786 et 25 septembre 1811) ; un ensemble de documents relatifs à la cession de l'île à la France suite au traité de Paris du 10 août 1877 et des cartes conservés aux Archives des affaires étrangères françaises.

ARCHIVES CONSULTABLES À SAINT-BARTHÉLEMY

Les archives présentes sur l'île sont récentes. Cependant, un petit fonds de documents de la seconde moitié du XIXème siècle et du début du XXème siècle a été découvert dans l'ancienne maison du gouverneur. Ces archives sont actuellement en cours de classement. Dans l'hôtel de la collectivité d'Outre-mer, une belle collection de registres d'état civil et le dénombrement de la population de 1878 sont conservées.

Cette brève présentation met en évidence la dispersion des archives entre la Suède, la France hexagonale et les Antilles. Une ambitieuse politique de numérisation de ces archives permettra sans aucun doute à la collectivité de Saint-Barthélemy de regrouper virtuellement l'ensemble des sources archivistiques, de se les approprier et de les étudier pour une meilleure connaissance de son histoire.

ANNEXE

Cadre de classement des archives du fonds suédois conservées aux Archives nationales d'Outre mer françaises

Cotation des ANOM (France)	Description	Cotation des AD de Guadeloupe (microfilms)
1-58 M	Manifestes, 1805-1863	2 Mi 82 R1-2
59-72 PF	Procès-verbaux des finances, 1812-1878	2 Mi 82 R1-2
73-124 CP	Comptes (livres de caisse, droits de douane, droits de port, comptes annuels), 1790-1878	
125-127 RG	Rapports des gouverneurs, 1816-1878	2 Mi 103/1-3
128-133 PG	Procès-verbaux du Conseil de gouvernement, 1798-1877	2 Mi 87/1-5
134-135 LG	Législation (décrets et proclamations), 1787-1878	
136-139 PJT	Tribunaux (journaux et listes), 1801-1878	2 Mi 94/1-3
140-249 PJ	Procès-verbaux du conseil de justice et annexes, 1784-1878	2 Mi 88/1-9
250-255 NP	Notariat public, 1783-1855	2 MI 104/1-8
256-264 C	Correspondance générale, 1784-1878	2 Mi 107-115
265-275bis AM	Navigation, 1778-1878	
276-280 N	Naturalisations, 1796-1875	
281-284 DT	Défense, 1805-1878. Il existe aussi des documents sur les cataclysmes, salines et mines)	2 Mi 142/1-3
285-286 ES	Esclavage, 1802-1848	2 Mi 93/1-3
287-291 E	Etat civil, 1756-1878	2 Mi 90
292-293 PO	Recensements de la population, 1787-1782	2 Mi 92/1-2
294 R	Cultes méthodiste, 1795-1866 ; luthérien, 1804-1873 ; catholique, 1809-1876 ; anglican, 1845-1862	
295 R	Bible imprimé à Stockholm, 1819	
296-300bis D	Documents divers, 1764-1878	
301-324 S	Inventaires des successions, 1787-1877	2 Mi 89/1-6

*Inventaire des microfilms du fonds suédois de Saint-Barthélemy
(1783-1878) consultables aux Archives départementales de la Guadeloupe*

Actes du pouvoir souverain

- 2 MI 107/1.- Lettres royales : 1784-1859.
- 2 MI 108/1 Lettres royales : 1859-1878
- 2 MI 109/1.- Correspondance : 1812-1845
- 2 MI 110/1.- Correspondance ministérielle suédoise à l'arrivée : 1793-1877

Actes de l'administration locale

- Administration générale, 1785-1878
 - 2 MI 91/1.- Ordonnances du gouverneur (1785-1806) ; bureau de bienfaisance (1858). 1785-1858
 - 2 MI 115/1.- Affaires diverses. 1798-1873
- Correspondance, 1797-1878
 - 2 MI 103.- Correspondance au départ, 1816-1878
 - 2 MI 103/1.- 1816-1844
 - 2 MI 103/2.- 1841-1861
 - 2 MI 103/3.- 1861-1878
 - 2 MI 111-114.- Correspondance à l'arrivée, 1797-1878
 - 2 MI 111/1.- Correspondance avec les autorités civiles voisines, 1797-1878
 - 2 MI 112/1.- Correspondance de Saint-Kitts, 1842-1871
 - 2 MI 113/1.- Consuls suédois, particuliers, 1800-1878
 - 2 MI 114/1.- Requêtes et suppliques aux gouverneurs adressées par les habitants de Saint-Barthélemy, 1797-1878
- 2 MI 87.- Conseil du gouvernement, 1798-1877
 - 2 MI 87/1.- 1812-1878
 - 2 MI 87/2.- 1813-1840
 - 2 MI 87/3.- 1840-1847
 - 2 MI 87/4.- 1848-1857
 - 2 MI 87/5.- 1861-1877 ; supplément (1798-1863)
- 2 MI 86.- Conseil des finances, 1812-1878
 - 2 MI 86/1.- 1812-1817
 - 2 MI 86/2.- 1818-1819
 - 2 MI 86/3.- 1820-1822
 - 2 MI 86/4.- 1823-1826
 - 2 MI 86/4-5.- 1823-1830
 - 2 MI 86/5-6.- 1831-1837
 - 2 MI 86/6.- 1838-1842
 - 2 MI 86/7.- 1843-1849
 - 2 MI 86/7-8.- 1850-1854
 - 2 MI 86/8-9.- 1855-1858
 - 2 MI 86/9-10.- 1859-1862
 - 2 MI 86/10.- 1863-1866
 - 2 MI 86/11.- 1867-1872
 - 2 MI 86/12.- 1873-1878
- 2 MI 142.- Défense, 1815-1878
 - 2 MI 142/1.- 1815-1845
 - 2 MI 142/2.- 1845-1878
 - 2 MI 142/3.- 1816-1875

Justice, 1784-1878

- 2 MI 94.- Tribunaux, 1801-1878
 - 2 MI 94/1.- 1801-1812
 - 2 MI 94/2.- 1812-1836
 - 2 MI 94/3.- 1823-1827

2 MI 88.- Conseil de justice, 1784-1878	2 MI 88/61-62.- 1824
2 MI 88/1.- 1784-1795	2 MI 88/63-64.- 1825
2 MI 88/2.- 1796-1797	2 MI 88/64-65.- 1826
2 MI 88/3.- 1798	2 MI 88/66.- 1827
2 MI 88/4.- 1799	2 MI 88/67.- 1827
2 MI 88/5-6.- 1800	2 MI 88/67-68.- 1829
2 MI 88/7.- 1801	2 MI 88/68-69.- 1830
2 MI 88/8.- 1802	2 MI 88/70-71.- 1831
2 MI 88/9.- 1803-1804	2 MI 88/72-73.- 1832
2 MI 88/10.- 1805	2 MI 88/74.- 1833
2 MI 88/11.- 1806 (janv-juin)	2 MI 88/75.- 1834
2 MI 88/12.- 1806 (juil-déc)	2 MI 88/75-76.- 1835
2 MI 88/13-14.- 1807	2 MI 88/76-77.- 1936
2 MI 88/15-16.- 1808	2 MI 88/77.- 1937-1938
2 MI 88/17-19.- 1809	2 MI 88/78.- 1839
2 MI 88/20-22.- 1810	2 MI 88/79.- 1840-1841
2 MI 88/23-24.- 1811	2 MI 88/80.- 1842
2 MI 88/25-27.- 1812	2 MI 88/80-81.- 1843-1844
2 MI 88/28-30.- 1813	2 MI 88/81-82.- 1845-1847
2 MI 88/31-32.- 1814	2 MI 88/82-83.- 1848-1849
2 MI 88/33-35.- 1815	2 MI 88/83.- 1850-1851
2 MI 88/36-39.- 1816	2 MI 88/84.- 1852-1853
2 MI 88/39-42.- 1817	2 MI 88/85.- 1854-1856
2 MI 88/42-44.- 1818	2 MI 88/86.- 1857-1859
2 MI 88/45-48.- 1819	2 MI 88/87.- 1860-1863
2 MI 88/48-51.- 1820	2 MI 88/88.- 1864-1866
2 MI 88/51-55.- 1821	2 MI 88/89-90.- 1867-1871
2 MI 88/55-57.- 1822	2 MI 88/90-91.- 1872-1878
2 MI 88/58-60.- 1823	

Notariat

2 MI 89.- Successions	
2 MI 89/1.- 1787-1799	2 MI 89/9.- 1824-1827
2 MI 89/2.- 1800-1805	2 MI 89/10.- 1828-1833
2 MI 89/3.- 1806-1810	2 MI 89/11.- 1834-1839
2 MI 89/3-4.- 1811-1813	2 MI 89/12.- 1840-1841
2 MI 89/4-5.- 1814-1815	2 MI 89/12-13.- 1842-1845
2 MI 89/5.- 1816	2 MI 89/13.- 1846-1850
2 MI 89/6.- 1817	2 MI 89/14.- 1851-1860
2 MI 89/6-7.- 1818-1819	2 MI 89/15.- 1861-1869
2 MI 89/7-8.- 1820-1821	2 MI 89/16.- 1870-1877
2 MI 89/8.- 1822-1823	
2 MI 104.- Protêts	
2 MI 104/1.- 1783-1791	
2 MI 104/2-3.- 1785-1855	
2 MI 104/4-5.- 1792-1798	
2 MI 104/6.- 1801-1812	
2 MI 104/7.- 1810-1817	
2 MI 104/8.- 1814-1815, 1818-1819, 1821-1824	

Population

- 2 MI 92.- Recensements, 1854-1872
 - 2 MI 92/1.- 1835-1854
 - 2 MI 92/2-3.- 1854-1872
- 2 MI 93.- Affranchissements, 1802-1848
 - 2 MI 93/1-2.- Enregistrement des titres délivrés dans les îles étrangères, 1802-1839
 - 2 MI 93/2.- Comité d'émancipation, 1829-1848
- 2 MI 143.- Esclavage, 1802-1848
 - 2 MI 143/1.- 1802-1818
 - 2 MI 143/2.- 1819-1848

Culte catholique, 1784-1878

- 2 MI 90.- Sacrements et actes religieux, 1784-1878
 - 2 MI 90/1.- contrats, catéchisme et communions, mariages, naissances et baptêmes, décès, 1784-1878